RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 10 novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :
M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT (à partir du point n°3), M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, M. Gérard FREBAULT, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Etienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, M. Abdoulaye FALL, Mme Maria del Pilar HIDALGO.

Absente : Mme Séraphine KAMWA.

Pouvoirs :

M. Clément CAILLAUD	donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH
Mme Aurélie TROUBAT	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER (du point n°1 au point n°2 inclus)
Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN	donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA
Mme Christine BOULAY-DEILHES	donne pouvoir à M. Jean-Marie VILAIN
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
M. Silamakan TOURE	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
Mme Martine SCHERZI	donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
Mme Christine BINANT	donne pouvoir à M. Paul DA SILVA

Secrétaire de séance : M. Thierry MARQUEZ.

Appel et constat de l'acquisition du quorum
Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance
M. Thierry MARQUEZ, suivant dans l'ordre du tableau, succède à M. Etienne GILBERT pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2016-183 à L2016-209 prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°8 du 19 novembre 2015.

1	**Poursuite du dispositif départemental relatif à l'octroi d'aides financières en fonctionnement pour les modes d'accueil du jeune enfant**

Unanimité

- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à poursuivre le dispositif d'aides et à signer les annexes relatives à l'octroi d'aides financières en fonctionnement pour les modes d'accueil de la petite enfance par le Département de l'Essonne.

2	**Désaffectation et déclassement de l'ancien siège de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne sis 52-54 Avenue du Président Kennedy à Viry-Chatillon (cadastré AY 172, 173 et 174)**

Unanimité

- **CONSTATE** la désaffectation à l'usage du public ou d'un service public du bâtiment sis 52-54, Avenue du Président Kennedy à Viry-Chatillon (91170), édifié les parcelles cadastrées section AY n°172-173 et 174 d'une superficie totale de 5 358 m².

- **ACTE** du déclassement du bâtiment susmentionné du domaine public communal.

- **DIT** que les parcelles cadastrées section AY n°172-173 et 174 d'une superficie totale de 5 358 m², telles que figurant au plan font partie du domaine privé de la commune de Viry-Chatillon.

3	**Avis de la commune sur la cession en bloc du patrimoine de l'OPIEVOY présent sur le territoire communal et sur le prix de vente fixé par l'OPIEVOY**

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 5 voix contre (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme BINANT, Mme HIDALGO)

- **DONNE** un avis favorable à l'autorisation d'aliénation en bloc, au profit de la SAHLMAP, du patrimoine de l'OPIEVOY situé sur le territoire communal de Viry-Chatillon ci-après détaillé :
  - ✓ Quartier de la Grande Borne : 256 logements collectifs,
  - ✓ 53, boulevard Gabriel Péri : 4 logements collectifs,
  - ✓ Rue Carnot : 10 logements collectifs,
  - ✓ Avenue du Général de Gaulle : 50 logements collectifs,
  - ✓ Rue Jean Mermoz : 48 logements collectifs,
  - ✓ Divers pavillons : 55 logements individuels,
  - ✓ Gendarmerie.

- **DONNE** un avis favorable aux prix de vente des biens à aliéner ci-dessus désignés tel que proposés par l'OPIEVOY et correspondant à leur valeur comptable.

4	**Signature d'une convention tripartite relative aux vérifications des conditions de ressources et de logement des demandeurs de regroupement familial résidant sur le territoire communal**

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 5 voix contre (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme BINANT, Mme HIDALGO)

- **DECIDE** d'approuver la convention tripartite, entre Madame la Préfète de l'Essonne, la Direction Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et la commune de Viry-Chatillon, relative à la vérification des conditions (de logement et des ressources) des demandes de regroupement familial présentées par des personnes de nationalité étrangère résidant sur le territoire communal.

- **DECIDE** d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer cette convention tripartite et tous les actes d'exécution y afférents.

5	**Prise en charge des frais d'obsèques d'un indigent**

Unanimité

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'obsèques d'une personne sans famille connue, décédée le 23 août 2016 sur le territoire de la commune de Viry-Chatillon.
- **DECIDE** de verser à la société Pompes funèbres – Marbrerie Arnaud MARIN sise 16 Ter, Avenue de la Cour de France 91260 Juvisy-sur-Orge, la somme de 2 241,20 € T.T.C. correspondant aux frais d'inhumation de cette personne.
- **DECIDE** de verser à l'entreprise TCM, réquisitionnée par la Police Nationale, la somme de 431 € T.T.C., correspondant aux frais de transport du corps du domicile jusqu'au funérarium.

6	**Autorisation de dépenses sur la section d'investissement avant l'adoption du Budget Principal 2017**

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 5 abstentions (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme BINANT, Mme HIDALGO)

- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à engager, liquider et mandater avant l'adoption du Budget Principal 2017, les dépenses d'investissement suivant l'état ci-après :

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2016	25 % DES CREDITS OUVERTS	DEPENSES AUTORISEES SUR 2017 AVANT LE VOTE DU BP
Chapitre : 02100 MOYENS EQUIPEMENTS DIVERS SERVICES	221 395,10	55 348,78	55 348,78
Chapitre : 02101 AMENAGEMENT POUR ACCESSIBILITE HANDICAPES	46 200,00	11 550,00	11 550,00
Chapitre : 02102 TRAVAUX D'ENTRETIEN BÂTIMENTS PUBLICS	137 163,55	34 290,89	34 290,89
Chapitre : 02103 TRAVAUX POUR CONFORMITE INCENDIE	29 156,24	7 289,06	7 289,06
Chapitre : 02106 AMENAGEMENTS BUREAUX PM ET SPORTS	68 672,81	17 168,20	17 168,20
Chapitre : 20100 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES	247 408,15	61 852,04	61 852,04
Chapitre : 20101 EXTENSION LOUISE MICHEL	11 996,00	2 999,00	2 999,00
Chapitre : 20102 REHABILITATION DU CENTRE DE VACANCES MEGEVE	22 551,00	5 637,75	5 637,75
Chapitre : 26100 TRAVAUX AMENAGEMENT CIMETIERE	100 000,00	25 000,00	25 000,00
Chapitre : 31101 TRAVAUX THEATRE ENVOL	8 532,05	2 133,01	2 133,01
Chapitre : 31103 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS CULTURELS	85 523,30	21 380,83	21 380,83
Chapitre : 41100 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANS LES BATIMENTS SPORTIFS	84 965,87	21 241,47	21 241,47
Chapitre : 42100 RECONSTRUCTION MJC AIME CESAIRE	201 603,26	50 400,82	50 400,82

Chapitre : 42101 RECONSTRUCTION MJC SAINT EXUPERY	36 872,65	9 218,16	9 218,16
Chapitre : 64100 TRAVAUX ET AMENAGEMENT EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE	36 916,88	9 229,22	9 229,22
Chapitre : 64101 CONSTRUCTION STRUCTURE PETITE ENFANCE	577 299,24	144 324,81	144 324,81
Chapitre : 83100 TRAVAUX ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	361 244,70	90 311,18	90 311,18
Chapitre : 20	104 757,85	26 189,46	26 189,46
Chapitre : 21	1 149 771,15	287 442,79	287 442,79
Chapitre : 23	70 829,83	17 707,46	17 707,46

7	**Sollicitation du Fonds de Soutien Régional à l'Equipement des Polices Municipales et autorisation de signature de tous documents relatifs à cette subvention**

Unanimité

- **DECIDE** de doter sa Police Municipale d'équipement de défense et d'intervention.
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du fonds de soutien à l'équipement des Polices Municipales.
- **DECIDE** de déposer un dossier en vue de l'obtention du fonds de soutien à l'équipement des Polices Municipales.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer les documents relatifs au fonds de soutien à l'équipement des Polices Municipales.

8	**Changement du siège de la Métropole du Grand Paris (MGP)**

Unanimité

- **APPROUVE** la modification du siège de la Métropole du Grand Paris qui sera dorénavant situé au 15/19, Avenue Pierre Mendès-France à Paris, 13ème arrondissement.

9	**Renouvellement de la bourse BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs) pour l'année scolaire 2016/2017**

Unanimité

- **DECIDE** pour l'année scolaire 2016/2017 d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué, après avis de la commission BAFA, de contribuer à la formation BAFA des jeunes retenus, en versant auprès de leur organisme de formation une bourse à hauteur de 110 euros par jeune.

10a)	**Modification des termes de la convention de partenariat avec le collège des Sablons, dans le cadre de la politique en direction de la jeunesse**

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver les modifications des termes apportées à la convention de partenariat avec le collège des Sablons.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention et tout acte y afférent.

10b)	**Modification des termes de la convention de partenariat avec le collège Esclangon, dans le cadre de la politique en direction de la jeunesse**

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver les modifications des termes apportées à la convention de partenariat avec le collège Esclangon.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention et tout acte y afférent.

10c)	**Modification des termes de la convention de partenariat avec le collège Olivier de Serres, dans le cadre de la politique en direction de la jeunesse**

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver les modifications des termes apportées à la convention de partenariat avec le collège Olivier de Serres.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention et tout acte y afférent.

10d)	**Modification des termes de la convention de partenariat avec le collège/lycée Saint-Louis Saint-Clément, dans le cadre de la politique en direction de la jeunesse**

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver les modifications des termes apportées à la convention de partenariat avec le collège/lycée Saint-Louis Saint-Clément.
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention et tout acte y afférent.

11	**Modification du Règlement de la Maison de la Musique**

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver le règlement réactualisé, mentionnant les clauses d'exclusion dans son Titre VI article 58 :
- **APPROUVE** la possibilité d'exclusion d'un élève.
- **PRECISE** les motifs possibles d'exclusion définis ci-dessous :
  - ✓ Etat de santé (contagion…) : exclusion temporaire,
  - ✓ Comportement de l'enfant incompatible avec une pratique collective ou individuelle,
  - ✓ Tout comportement perturbateur d'un parent envers un ou des membres de l'équipe ayant pour conséquence de troubler le fonctionnement de la structure,
  - ✓ Non paiement de la participation familiale due dans le délai prévu et plus généralement en cas de situation d'impayés de la famille à l'égard de la Ville, quelle que soit le secteur d'activité fréquenté,
  - ✓ Non respect du présent règlement,
  - ✓ Deux absences consécutives, non excusées.
- **PRECISE** les modalités d'application :
  - ✓ L'exclusion sera prononcée par le Maire ou son Adjoint délégué,
  - ✓ La décision, motivée, sera notifiée à la famille par courrier recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé, moyennant un préavis de 7 jours,
  - ✓ Toutefois, en cas de troubles pouvant mettre en danger la sécurité des enfants ou du personnel de la structure, la décision pourra être immédiatement exécutoire.
- **DIT** que le règlement sera applicable à compter du 1er décembre 2016.

12	**Projet de règlement des Maisons de la Danse, des Arts Plastiques et du Théâtre**

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver le projet de règlement intérieur de la Maison de la Danse, la Maison des Arts Plastiques et la Maison du Théâtre.
- **APPROUVE** le dit règlement intérieur.
- **DIT** que le règlement sera applicable à compter du 1er décembre 2016.

13	**Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association l'Ensemble Vocal de l'Hurepoix**

Unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de moyens avec ladite association.

14	**Motion du Conseil Municipal de Viry-Chatillon visant à contester le périmètre de l'Opération d'Intérêt National au quartier de la Grande Borne**

Majorité : 33 voix pour (Majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 5 abstentions (Mesdames, BINANT, HIDALGO, Messieurs DA SILVA, REMIGNARD, FALL).

- **REITERE** à Madame la Préfète de l'Essonne sa demande de limiter le périmètre de l'Opération d'Intérêt National, incluant la totalité du quartier de la Grande Borne, à la Rue de la Grande Borne.
- **REITERE** sa demande à l'Etat que la commune de Viry-Chatillon et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ne soient pas dessaisis du devenir du secteur de la partie Castelviroise de la Grande Borne et de celui de la RD445.
- **INDIQUE** que la population Castelviroise sera largement informée de l'Opération d'Intérêt National à l'œuvre et intégrant la RD445, et concertée sur celui-ci ainsi que sur le projet alternatif de progrès économique existant porté par les Elus de la commune de Viry-Chatillon.

La séance a été levée à 22h25
Fait à Viry-Chatillon, le 23 novembre 2016.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN

MAIRIE DE VIRY-CHATILLON (Essonne)